

CONTRAT D'APPORT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Madame Adeline ARSAC, née le 16 avril 1985 à AUBENAS (07), de nationalité française, demeurant Chemin des Sausses 07380 JAUJAC, célibataire,

Ci-après dénommée "l'apporteur",

D'une part,

ET

La société A2BP, société par actions simplifiée en formation au capital de 700 000 euros, dont le siège social sera fixé 50 chemin des Sausses, 07380 JAUJAC, représentée aux présentes par Madame Adeline ARSAC,

Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",

D'autre part,

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIVIT :

APPORT

Madame Adeline ARSAC, soussignée de première part, apporte à la société A2BP, sous les garanties ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite Société par Madame Adeline ARSAC, ès-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

-124 actions,

Qu'elle détient dans la société ARSAC TOURISME au capital de 8 000 euros dont le siège social est 50 chemin des Persedes 07170 LAVILLEDIEU, immatriculé 350 882 080 R.C.S. AUBENAS.

Les biens sont évalués à la somme de 694 400 euros.

Ils ont fait l'objet d'une évaluation par AAAC MONTALBAN, désigné en qualité de commissaire aux apports par l'associée unique en date du 22 janvier 2024, dont le rapport est annexé aux présentes.

RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à 694 000 euros, il sera attribué à l'apporteur 6 944 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- l'apporteur Chemin des Sausses 07380 JAUJAC,
- la Société bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

AA

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

Fait à JAUJAC
Le 5 février 2024
En 2 exemplaires



AA